

Entité Eau & Environnement

SITE DE PAU

Hélioparc Pau Pyrénées
2, avenue Pierre Angot
64053 Pau cedex 9
Tél. : +33 (0)5 59 84 23 50
Fax : +33 (0)5 59 84 30 24



COMPTE RENDU

<i>DE/FROM</i>	Thibaut VAILLANT	<i>DATE</i>	17 juillet 2015
<i>TEL</i>	05 59 84 58 34	<i>REF.</i>	8 32 0727-R1
<i>FAX</i>	05 59 84 30 24	<i>PAGES</i>	1/4
<i>E-MAIL</i>	Thibaut.vaillant@arteliagroup.com		

OBJET/SUBJECT **PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU RIBERACOIS
COMPTE-RENDU DE LA REUNION N°1 DU 17 JUILLET 2015 A 14H
REVISION DU PLUi : REUNION DE LANCEMENT**

NOM/NAME	ENTITE/ORGANISME ENTITY	PRESENT	EXCUSE	DIFFUSION/DISTRIBUTION FAX / E-MAIL / AUTRE (OTHER)
Didier Bazinet	Président CCPR	X		X
Jean-Pierre Jugie	CCPR	X		X
Jean-Pierre Lauron	CCPR	X		X
Jean-Pierre Desvergne	Maire Pausac St Vivien	X		X
Emmanuel Clugnac	1 ^{er} adjoint Lisle	X		X
Francis Lafaye	Maire Montagrier	X		X
Véronique Raynaud	CCPR	X		X
Jean-Baptiste Chamouton	DGS CCPR	X		X
Catherine Doubesty	ADS CCPR	X		X
Benoît Berger	ADS CCPR	X		X
Dominique Lévêque	DDT 24	X		X
Yannick Coulaud	CAUE – ACE Aquitaine	X		X
Marie-Françoise Mendez	E2D	X		X
Patrice Mathé	ATEL Pii	X		X

Méthodologie et données d'entrée

T. Vaillant rappelle rapidement la méthodologie prévue dans le cadre de la révision du PLUi.

L'équipe principale proposée est composée de :

- 2 intervenants Artelia,
- 1 intervenant du bureau E2D (évaluation environnementale, concertation)

- 1 architecte spécialisée dans l'habitat (volet PLH),
- 1 paysagiste,
- 1 animatrice AEU.

Des experts interviendront ponctuellement (1 écologue, 1 cartographe, etc.).

Concernant les STECAL et le bâti isolé, T. Vaillant précise que la loi MACRON a récemment modifié le code de l'urbanisme ce qui conduira de nouveau à pouvoir autoriser les annexes en zones A et N lorsqu'elles sont liées à des logements existants. Les annexes comprennent principalement les garages, les abris de jardin, les piscines. La loi MACRON sera définitivement adoptée après le retour du Conseil constitutionnel.

T. Vaillant fournit à la Communauté de communes une liste des données nécessaires pour débiter le PLUi. Les élus précisent qu'une partie des données est récupérable auprès de l'ATD 24.

Planning

- Validation d'une proposition de tuilage des phases de diagnostic et de PADD, puis entres les phases PADD et zonage : cela permet d'anticiper les objectifs chiffrés, notamment en termes de population et de consommation d'espace.
- Diagnostic : juillet 2015 à mars 2016
- Début PADD : janvier 2016

Concertation et communication

- Conseil communautaire : 1 par phase
- Réunions publiques : 2 X 4 secteurs (réunions sectorielles)
- Visite de terrain : début octobre. Thématiques à préparer : aménagement touristique ; centre bourg (OPAH ou opération revitalisation) ; paysage ; point noirs (mitage ou autre) ;

La CC prévoit une délibération fixant les modalités de collaboration avec les communes de manière assez formalisée.

L'instance de travail sera la Commission Aménagement : il y a 17 membres. T. Vaillant précise qu'il faudra insister sur leur rôle de relais d'un secteur géographique : chaque membre doit faire le lien avec plusieurs communes pour que l'information circule correctement entre les communes et la Communauté de communes.

Par ailleurs, Artelia propose de rencontrer chaque commune lors de réunions de travail sectorielles en première phase. Ces réunions seront l'occasion pour chaque commune d'exprimer leurs souhaits dans le cadre du PLUi. Il sera organisé 1 demi-journée par secteur.

Plan de communication :

Artelia propose un article de présentation du PLUi pour diffusion sur le site Internet de la CC, le bulletin de la Communauté de communes et les bulletins communaux.

Pour la remontée d'informations, la CC centralise.

Il est prévu une mise en ligne des diaporamas afin que les élus en prennent connaissance, notamment avant les ateliers participatifs.

Regroupement des communes par secteurs

Da façon à organiser les réunions publiques sectorielles et les réunions de communication auprès des communes, un découpage de la Communauté de communes est fait en quatre secteurs distincts :

- **Secteur Sud** (12) : Vanxains ; Bourg du Bost ; Segonzac ; Petit Bersac ; Ponteyraud ; La Jemaye ; St André de Double ; Siorac de Ribérac ; St Vincent de Connezac ; St Sulpice de Roumagnac ; St Pardoux de Dronne ; Chassaignes.
- **Est** (12) : Douchapt ; Tocane St Apre ; St Victor ; Montagrier ; Lisle ; Grand Brassac ; Creyssac ; Bourg des Maisons ; Chapdeuil ; Cercles ; St Just ; Paussac-St Vivien.
- **Nord** (12) : Champagne-Fontaine ; Vendoire ; Goûts-Rossignol ; La Chapelle-Montabourlet ; La Tour-Blanche ; Coutures ; Verteillac ; La Chapelle Grésignac ; St Martial-Viveyrol ; Bouteilles-St-Sebastien ; Cherval ; Nanteuil-Auriac-de-Bourzac.
- **Centre** (10) : St-Paul-Lizonne ; Lusignac ; Bertric-Burée ; Celles ; Villeteureix ; Allemans ; Comberanche-et-Epeluche ; Ribérac ; St Martin de Ribérac ; St Méard de Dronne

Ce découpage est arbitraire et permet simplement de faciliter l'organisation des réunions.

Questions diverses :

Concernant les demandes des habitants, il est prévu une centralisation des requêtes à la CC, qui fera remonter au bureau d'études. Artelia précise que les demandes des particuliers ne seront pas traitées lors des réunions publiques, qui ne sont pas faites pour ça.

Quelques enjeux du territoire sont discutés :

- la vacance des centre-bourgs : volet PLH du PLUi, articulation favorable pour les communes avec les objectifs de densité. Thibaut Vaillant rappelle qu'il s'agit d'un élément au cœur des problématiques du PLU, qui se travaille avec les objectifs d'accueil, de construction, etc.
- bâti en ruine sur La Jemaye, dans la forêt de Double...
- noter que le système bocager est davantage maintenu ici que sur la CC Causses & Rivières
- les déplacements : sujet difficile car le PLUi a peu de leviers pour agir
- compensation des sites Natura 2000 : Artelia précise qu'il serait trop risqué de prévoir des projets avec des mesures compensatoires ; le PLUi devra intégrer toutes mesures possibles d'évitement et de réduction des impacts environnementaux. Si une compensation est nécessaire, le projet devra être abandonné ou déplacé. La problématique sera posée pour une extension potentielle du village de vacances de Beauclair à Douchapt.

AMO du CAUE et de la DDT (M. Coulaud et M. Lévêque)

Le CAUE a une mission d'assistance sur les continuités écologiques financée par la Région sur les territoires d'Aquitaine. Dans ce cadre, une note de synthèse est en cours de préparation, avec diagnostic et cartographie. Le CAUE a également réalisé des missions de photographie aérienne : 600 photos existent et peuvent être sollicités dans le cadre d'un appui pédagogique ou d'information.

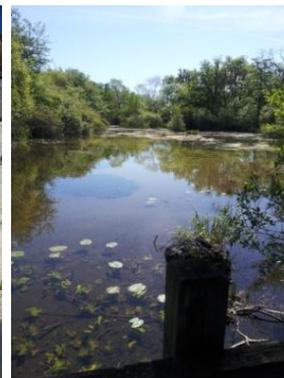
La DDT accompagne la CC pour la mise en forme des données SIG : articulation et coopération avec le bureau d'études pour la conformité numérique du dossier de PLUi à l'arrêt et à l'approbation du PLUi.

Les données de l'Etat :

- Consommation foncière : application sur la Dordogne permettant un calcul selon densité et formes urbaines. T0 des données : IGN 2005.
- Vacance : exploitation des fichiers MAJIC
- Ortho photo Google 2014.

- Cadastre : c'est l'ATD
- Documents d'urbanisme : PIGMA
- PAC : document papier
- Note d'enjeu : à venir en octobre.

Pau, le 23 juillet 2015.



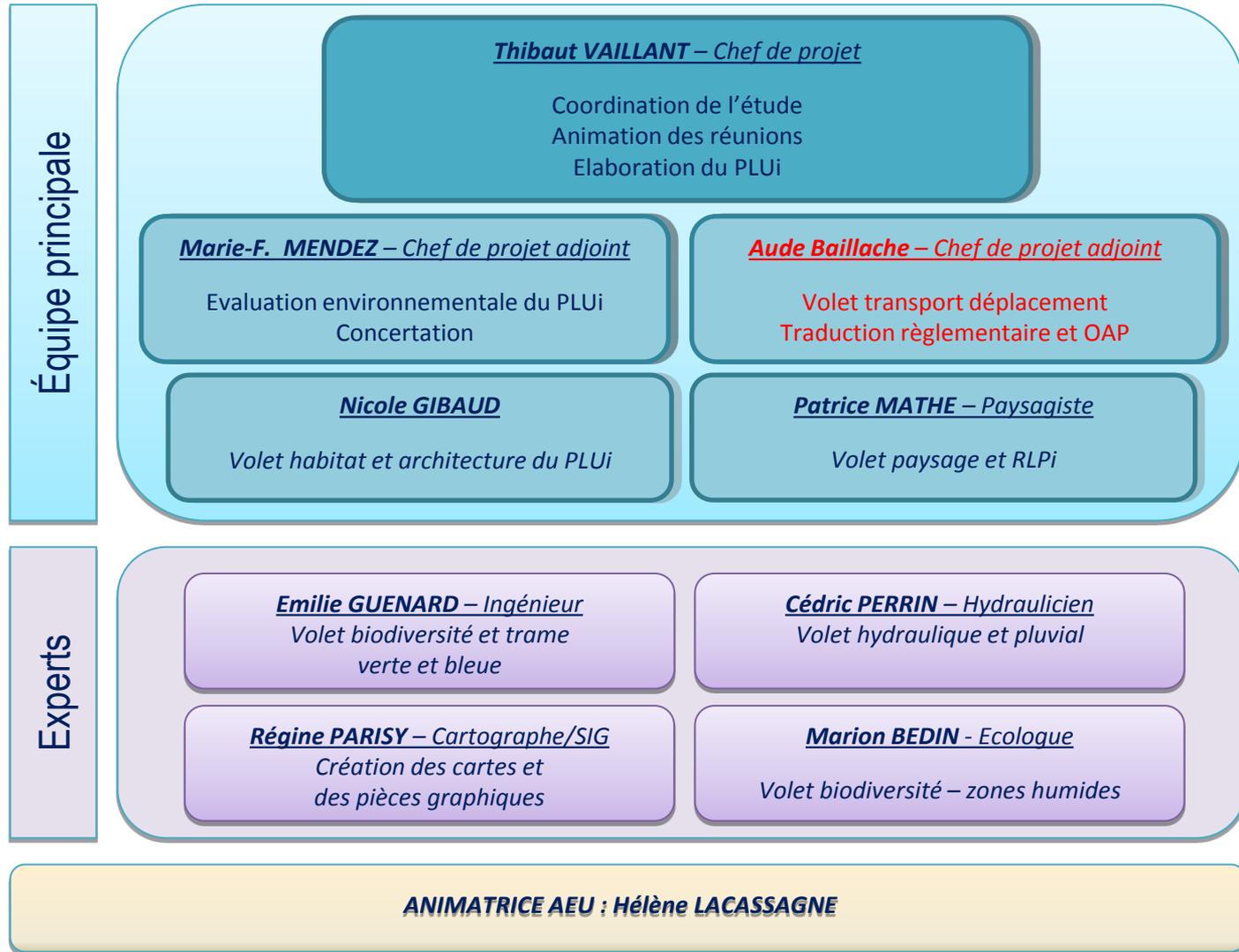
CdC du Pays Ribéracois Réunion du 16 juillet 2015

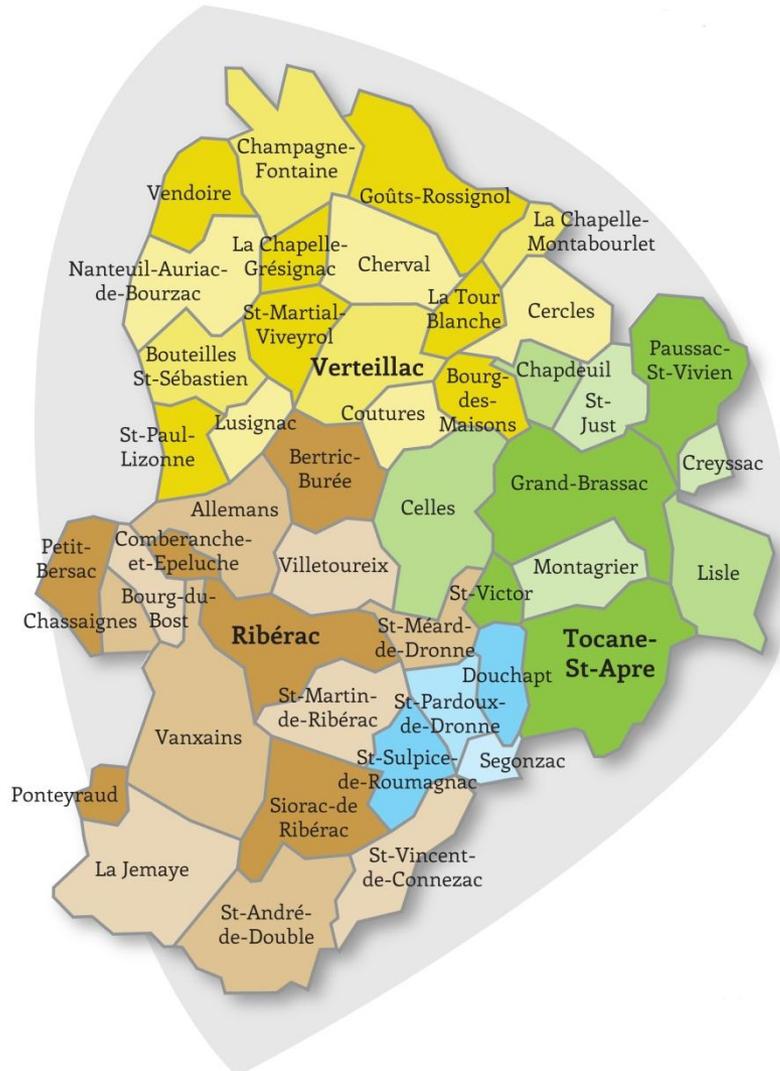
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



- Équipe de projet BE
- Commission urbanisme Ribéracois
- Données d'entrée, liste de contacts
- Planning et points clés de la méthodologie (secteurs CdC pour RP et réunions d'information)
- Prochaines réunions
- Autres points

Une équipe pluridisciplinaire et disponible





Identité de la Communauté de Communes du Pays Ribérais - Département de la Dordogne

Date de création : 1er janvier 2014

Nombre de communes : 46

Nombre d'habitants: 19 957

Densité de population: 29 habitants/km²

Superficie : 683.67 km²

Nombre de délégués communautaires: 62

Fiscalité: Fiscalité professionnelle unique

Le territoire de la CCPR est en **Zone de Revitalisation Rurale (ZRR)**



Merci pour votre attention

